

Groupe de travail sur l'enregistrement audiovisuel des procès

Le 8 juillet dernier, le Garde des sceaux, Dominique Perben, a nommé un groupe de travail composé de journalistes, de juristes et avocats qui devront réfléchir à l'enregistrement audiovisuel des procès, jusque là exclu. « La réflexion devra notamment s'appuyer sur une analyse pertinente de la législation en vigueur au regard des attentes des médias audiovisuels et des citoyens », précise la lettre de mission. Le groupe de travail devra rendre compte de ses travaux début 2005.